

Qui suis-je ?
Qu'elle est ma position ?
Quel est mon but en dirigeant ce site informatique?
Comment pouvez-vous soutenir mon action?

Qui suis-je ?

Ordonné prêtre par Mgr Lefebvre en 1984 au titre d'une communauté amie à la FSSPX et depuis 1999 établi dans l'ancien prieuré de Mouthier Haute-Pierre¹, je reste fidèle, grâce à Dieu, à mon sacerdoce et à la sainte Église catholique.

Qu'elle est ma position ?

Quelques rappels de la doctrine catholique (doctrine plus développée dans mon étude [40 ans d'erreurs sur l'infaillibilité de l'Église](#)) sont nécessaires pour vous présenter celle-ci.

Considérant **selon toute la doctrine sur l'infaillibilité de l'Église, l'ancien Code de Droit Canon, la bulle [Cum ex Apostolatus](#) de Paul IV** et également selon le plan et l'action de la conjuration anti-chrétienne, que les élus des conclaves successifs, de Roncalli-Jean XXIII à Ratzinger-Benoît XVI (qui plus est, n'est pas évêque et par conséquent ne peut être l'Évêque de Rome²) sont **des clercs qui ont failli dans la foi en amont de leur élection**, ceux-ci ne peuvent pas être des autorités légitimes de la sainte Église. C'est pourquoi ils ont réussi à poser depuis bientôt 50 ans, **« là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de la Vérité, le trône de leur abomination dans l'impiété »**³.

Ainsi, puisqu'il s'agit de leur propre trône et non du siège du bienheureux Pierre, **ce dernier est donc réellement vacant**, « **en sorte que le pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé**⁴ », réalisant ainsi pour l'Église, Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ, la prophétie de Zacharie : « *Frappez le pasteur et les brebis seront dispersées* » (Matthieu, XVII, 31 ; Marc, XIV, 32 ; Jean XVI, 32).

Les autorités de cette église conciliaire, malgré toutes les apparences trompeuses, ne composent donc point la hiérarchie de la sainte Église de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais une hiérarchie schismatique, hérétique et apostate **qui éclipse** la véritable Église de Notre Seigneur.

C'est ce que la très sainte Vierge Marie indique à Mélanie Calvat, la bergère de La Salette⁵, lorsque, après lui avoir révélé que « **Rome perdra la foi et sera le siège de l'Antéchrist** », l'Épouse du Saint-Esprit lui indique que « **l'Église sera éclipse** ». Ainsi la secte conciliaire éclipse la véritable Église catholique qui, elle seule continue de posséder (bien que réduite « à l'état de domesticité » comme l'annonçait le cardinal Pie) les notes d'unité, de sainteté, de catholicité, et d'apostolicité.⁶

Ce n'est donc pas un quelconque « devoir de désobéissance », comme celui fabriqué et invoqué par la majorité traditionnelle (la FSSPX et ses communautés amies) pour refuser les nouveautés et les hérésies de ces autorités qu'elle reconnaît toujours comme légitimes, qui me fait rejeter tout Vatican II (sa nouvelle religion gnostique et son faux œcuménisme) et ses rituels réformés, mais le fait que :

- *tout est sans valeur, et ne confère aucune autorité, aucun droit à personne* », selon ce que stipule la Bulle *Ex cum Apostolatus* de Paul IV à propos des « tous leurs dits, faits et gestes, leur administration et tout ce qui en découle »,

¹ Prieuré bénédictin du XII^e siècle à la Révolution française. La fondation, plus ancienne, date du milieu du IX^e siècle ;

² C'est l'élection à l'évêché de Rome qui fait le souverain pontife.

³ Léon XIII avait compris l'action des ennemis du Christ sur Son Église et a précisé sans ambiguïté cette action qui retirerait le pasteur et disperserait le troupeau :

« (...) *L'Église, épouse de l'Agneau Immaculé, la voici saturée d'amertume et abreuvée de poison, par des ennemis très rusés ; ils ont porté leurs mains impies sur tout ce qu'elle désire de plus sacré. Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de la Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété ; en sorte que le pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé. O saint Michel, chef invincible, rendez-vous donc présent au peuple de Dieu qui est aux prises avec l'esprit d'iniquité, donnez-lui la victoire et faites le triompher (...)* ».

Cette partie de [l'exorcisme de Léon XIII](#) contre Satan et les anges apostats (*supplique à Saint Michel Archange*), qui a été supprimée des versions postérieures à 1903, (preuve supplémentaire de l'action des ennemis très rusés occultant cet acte), démontre précisément que le souverain Pontife fut divinement inspiré sur ce que subirait l'Église et c'est la raison pour laquelle il l'a prémunie par cet exorcisme, tout comme Paul IV l'avait avertie par plusieurs Bulles dont la Bulle *Cum ex Apostolatus*.

⁴ *Supplique à saint Michel Archange*, note 3 ci-dessus.

⁵ Tout ce qu'il faut savoir sur [le secret de La Salette](#).

⁶ Lire les travaux du comité [Rore Sanctifica](#) sur l'invalidité des sacres épiscopaux suivant le rituel Pontificali Romani de Bugnini-Paul VI de 1968, car l'invalidité des sacres épiscopaux dans le rite romain réformé est une attaque sans précédent et gravissime à l'apostolicité de l'Église.

- et en ce qui concerne particulièrement le nouveau rituel épiscopal de Montini-Paul VI de 1968 ainsi que le Novus Ordo Missale (« messe de Paul VI ») de 1969, **ceux-ci sont invalides de par la forme sacramentelle invalide** qu'ils contiennent et **de par l'intention anticatholique** à l'origine de leur fabrication et de leur promulgation. L'invalidité de ces rituels prouvant par ailleurs que les promulgateurs (Montini-Paul VI et ses successeurs au trône de leur abomination dans l'impiété) ne sont point des autorités légitimes étant donné que la liturgie fait partie des objets soumis à l'infaillibilité de l'Église.

Ainsi, il n'est donc pas question pour moi, de papes **''materialiter''**, suivant cette thèse⁷ et qui pourraient, en se convertissant et en abjurant leurs hérésies, Vatican II et ses réformes, posséder les pouvoirs de saint Pierre, mais bien **d'usurpateurs** suivant le sens donné par Paul IV dans sa Bulle *cum ex apostolatus*, de personnages servant d'instruments pour appliquer le principe du *solvo* et du *coagula*. Ceux-ci seraient **éliminés** s'ils outrepassaient les ordres qui leur sont transmis par des supérieurs inconnus. On l'a bien vu avec la mort suspecte de Jean-Paul I. C'est ce qui explique également l'aréopage mondialiste lors de l'enterrement de Wojtyla-Jean-Paul II, et puis l'élection d'un abbé Ratzinger devenu **''Benoît XVI''** qui accélère un plan anglican connu de cercles initiés, et plus exactement, hérité de la période Rampolla.

Vatican II et ses réformes sont donc le résultat du travail de sape de l'adversaire et le but de celui-ci est toujours de faire croire aux (soit disant) catholiques « qu'ils marchent sous la bannière des clefs apostoliques » comme le stipulaient les Instructions de la Haute-Vente.⁸

Notre Seigneur demeurant la Tête de l'Église et le Saint-Esprit en étant l'Âme, la visibilité de l'Église, argument tant invoqué par les uns et par les autres, n'étant pas une note, à la différence de celles que nous affirmons dans notre Credo, il n'y a qu'une solution, gardant et respectant notre foi en l'Église, en parfaite concordance avec la théologie du Corps mystique, qui mettra fin à cette situation de l'Église éclip­sée et sans pasteur légitime. C'est celle que s'est réservée Notre Seigneur, et qui par conséquent, est surnaturelle, comme celle dont nous parle la Vénérable Elisabeth [Canori Mora](#) : *saint Pierre descendant du Ciel pour désigner son véritable successeur*.

Après ces rappels de doctrine, vous comprendrez que fidèle à la sainte Église éclip­sée par la secte conciliaire, **je me garde également et comme il se doit, d'être en union avec l'hérétique au Canon de la Messe**⁹.

Quel est mon but en dirigeant ce site informatique?

Comme l'indique le nom que j'ai choisi pour ce site : *Fidem servavi*, selon ce passage de l'Épître de l'Apôtre saint Paul : « *J'ai gardé la foi* » (II Timothée IV, 7) mon but est celui **du maintien de la foi** par l'enseignement (hebdomadaire au moyen des sermons dominicaux) et par la possibilité donnée aux lecteurs d'accéder aux documents doctrinaux indispensables pour comprendre l'actualité religieuse.

Comment pouvez-vous soutenir mon action?

Par vos prières à mes intentions, vos offrandes de messes (le prêtre, selon l'expression bien connue devant « vivre de l'autel »). Par votre aide financière, si minime soit-elle, en sachant que les œuvres véritablement catholiques (en France) se comptent désormais sur les doigts de la main. Une autre possibilité vous est offerte, joignant l'utile et l'agréable, celle d'acheter des livres ou objets religieux ainsi que des peintures à l'huile ou aquarelles de paysages de la région (Mouthier et ses environs) qui se trouvent exposées en permanence au prieuré (pour les modalités pratiques de votre soutien et pour les renseignements supplémentaires concernant l'exposition de peintures, se reporter à la rubrique [soutien](#) à la page d'accueil du site).

Je vous remercie d'avance pour vos prières et je vous assure des miennes en retour. **Etant seul à diriger ce site, et n'en dirigeant aucun autre**, soyez également remercié d'avance pour votre soutien, quel que soit le mode que vous aurez choisi. Je vous souhaite une bonne lecture des documents mis à votre disposition et téléchargeables à partir des différentes rubriques de *Fidem servavi*.

Abbé Michel Marchiset

⁷ Thèse de Mgr Guérard des Lauriers. Celui-ci affirmait que les actes d'un Pape "matérialiter" étant nuls, la thèse s'éteignait dans le temps. Ce temps est arrivé, puisque l'occupant actuel du siège de Rome n'est pas évêque.

⁸ Ces **instructions de la Haute Vente** (code de 1819) tombées dans les mains du pape Léon XII (aux alentours de 1825) annoncent ce qui s'est **largement réalisé**, et s'est vu augmenté des éternelles conspirations des ennemis de Notre Seigneur Jésus-Christ, Verbe de Dieu incarné.

⁹ Étant donné que, d'une part la Messe est l'action sacrée par excellence et puisque tout ce qu'enclôt une action sacrée doit être **pure**, et que d'autre part une proclamation qui spécifie immédiatement l'exercice concret de la Foi, doit toujours être **vraie**, eu égard à la Foi elle-même, il ressort qu'une action sacrée venant à être erronée, **constitue ipso facto et objectivement un délit**, non seulement contre la Foi, mais également contre l'action sacrée. La Messe célébrée "una cum" l'hérétique (actuellement l'abbé Ratzinger-Benoît XVI) contenant dans son action sacrée **une proclamation erronée**, se trouve donc chargée d'un délit qui est du genre **sacrilège**, et cela objectivement et inéluctablement, quoi qu'il en soit du péché commis par les participants.